

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 21631

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« Casse des retraites perçues par les fonctionnaires, magistrat-es et militaires, en vue du délitement progressif du service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence du titre II et de son contenu.